



Vallées du Haut-Anjou



[Diagnostic*]

-> Projet Culturel de Territoire

Avril 2022

** Issu de l'observation du territoire, de l'enquête « La Culture et vous » et des 4 réunions Projet Culturel de Territoire menées en commission et en présence des maires invités.*

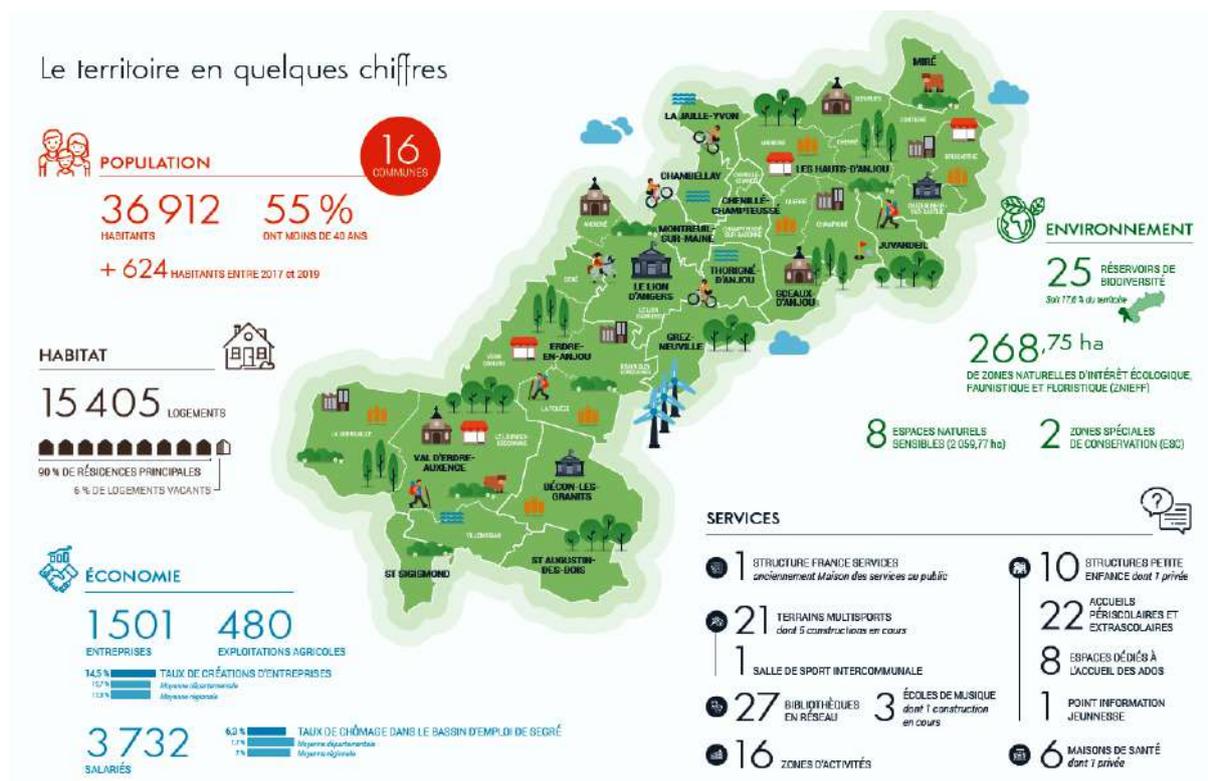
Table des matières

Préambule - approche géographique.....	5
Partie 1 Approche culturelle par secteurs et thématiques	6
1. Le Spectacle vivant	7
a- Par les collectivités	7
b- Initiatives associatives de rayonnement intercommunal	8
c- Programmateurs occasionnels et non professionnels	8
d- Conclusion	9
2. Lecture Publique.....	10
a- Un réseau intercommunal.....	10
b- Les lecteurs / emprunteurs	12
c- Des projets fédérateurs.....	13
d- Festi-livres : un événement partenaire	13
e- Conclusion	13
3. Arts Visuels	14
a. Initiatives des collectivités.....	14
b. Initiatives associatives	14
c. Conclusion	14
4. L'offre d'éducation artistique et culturelle (EAC).....	15
a. L'existant	15
b. Conclusion	16
5. Patrimoine	17
6. Culture scientifique et numérique	17
7. Conclusion Synthèse partie 1	18
Partie 2 Approche culturelle par équipement.....	20
1. Les équipements de la lecture publique	21
a- Question de surfaces.....	21
b- Organisation territoriale.....	22
c- Conclusion	22
2. Les équipements du spectacle vivant.....	22
a- Les équipements dédiés	23
b- Les équipements pouvant être transformés en salle de spectacle.....	23
c- Les salles polyvalentes disposant de scènes	24
d- Conclusion	24
3. Les équipements d'enseignements.....	24

4. Autres équipements	25
5. Conclusion synthèse	25
Partie 3 Regard sur la pratique amateur	26
1. La musique.....	27
a- Ecole de musique de l'Anjou bleu	27
b- Les fanfares et chorales.....	28
2. La danse.....	28
3. Le Théâtre.....	28
4. Les arts visuels.....	29
5. Conclusion	29
Partie 4 Les publics	30
1. Les habitants des Vallées du Haut-Anjou	31
2. Le réseau éducatif	31
3. Le réseau petit-enfance, enfance jeunesse.....	32
4. Les autres relais vers les publics.....	34
5. Conclusion	34
Partie 5 Les opérateurs et les partenaires	36
1. Les acteurs associatifs	37
2. Les partenaires institutionnels	38
3. Les partenaires culturels extra-territoriaux	39
4. Conclusion	39
Partie 6 La communication.....	40
1. Constat	41
2. Préconisations	41
Partie 7 La culture dans le projet de territoire.....	42
1. La culture et le lien social	43
2. La Culture vecteur d'identité, d'image et d'attractivité.....	43
3. La Culture, un service en zone rurale	44
4. Conclusion	44
Partie 8 Les retours des élus : « la culture et vous ».....	45
Le portrait des « sondés »	46
L'approche communale.....	46
La vision communale	46
Les freins et les manques	47
L'approche intercommunale	48
L'approche territoriale	49
Conclusion	50
Pistes vers un projet culturel de territoire	51

Préambule - approche géographique

Issue de la fusion des Communautés de communes du Haut-Anjou, de Ouest-Anjou et de la Région du Lion d'Angers, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) a été créée le 1er janvier 2017, dans un contexte de réforme administrative profonde. Sur le territoire de la CCVHA, les élus ont fortement impulsé une recomposition territoriale massive, avec la création de cinq communes nouvelles regroupant vingt communes historiques. Ainsi, le nombre de communes a été divisé par deux en quatre ans, passant de trente à seize.



Portrait de territoire

- Une population jeune et une démographie croissante
- 3 bassins de vie, 4 communes nouvelles et 6 centre-bourgs
- Une attractivité résidentielle
- Une proximité avec la métropole angevine : territoire pivot entre urbain et rural
- Un territoire agricole bocager dans lequel élevage et maraichage occupent une place importante
- Une richesse faunistique, floristique et zones humides reconnue (ENS, ZNIEFF...)



Enjeux de territoire

- Renforcer l'attractivité économique et la vitalité des centres-bourgs
- Défendre une offre touristique complémentaire des zones voisines
- Renforcer la cohésion sociale incluant les nouveaux habitants = solidarité territoriale
- Renforcer l'accès aux services
- Penser la mobilité sur le territoire
- Miser sur le numérique, opportunité économique
- Renvoyer l'image d'une terre d'accueil

Partie 1

Approche culturelle par secteurs et thématiques

Cette approche est nécessaire pour appréhender l'organisation de la culture sur le territoire et prendre en compte les besoins/attentes des publics. Dans cette partie, nous étudions exclusivement les offres faisant intervenir des artistes ou acteurs culturels professionnels. La pratique amateur fait, quant à elle l'objet d'une partie à part entière (Regard sur la pratique amateur p°23). Pour chaque secteur artistique, la diffusion/programmation d'œuvres et la création seront abordées.

1. Le Spectacle vivant

D'une manière générale, le Spectacle vivant (théâtre, conte, cirque, art de rue, musique, danse) est peu présent sur le territoire.

Si une quinzaine de spectacles sont organisés par ans, le soutien à la création est, quant à lui inexistant. Seule l'Echappée belle accompagne une création par an, en sollicitant les communes pour la mise à disposition de salles ou d'espaces de travail. Pour mémoire, on entend par « soutien à la création » le fait d'accueillir une équipe artistique sur un temps plus ou moins long en vue de créer son prochain spectacle. Cet accueil peut aller de la mise à disposition simple d'une salle à l'accueil complet de l'équipe (hébergement, restauration etc...) ou encore jusqu'à la participation financière à la production du spectacle.

a- Initiatives des collectivités

- **CCVHA**

A travers ses temps forts et son volet « Actions culturelles » ; le service lecture publique programme quelques spectacles chaque année.

Depuis le 1^{er} septembre 2021, le service action culturelle, en reprenant les actions menées par le PETR, portent également quelques actions au sein du CLEA, lorsque les équipes artistiques s'y prêtent.

En reprenant également l'initiative « La Marmite », qui consistait à accompagner les communes et acteurs dans la programmation et l'accueil de spectacles, le service action culturelle débute une saison artistique itinérante.

A noter : cette mission de coordination de saison artistique ne peut se faire qu'avec une équipe suffisante (voir préconisations à suivre).

- **L'Ecole de musique de l'Anjou bleu**

L'école de musique a la particularité de proposer chaque année une saison de concerts, où artistes professionnels et élèves partagent la scène. Cette saison est en partie déployée sur le territoire de la CCVHA. Ce sont chaque année 4 à 5 concerts proposés aux communes.

- **Les communes**

A la marge, les services communaux programment quelques actions lors de temps forts ou à l'occasion de festivités (fête de la musique, 14 juillet ...). Cette offre ponctuelle ne peut pas être considérée comme un projet et encore moins une politique culturelle en faveur de la diffusion du spectacle vivant.

D'une manière générale, les équipes communales se saisissent des opportunités qui se présentent sans faire appel à un projet culturel défini.

A noter : quelques actions se profilent cependant :

- Festival du Clown : commune des Hauts-d'Anjou en partenariat avec l'Ecole de musique
- Programmation estivale : Erdre-en-Anjou

b- Initiatives associatives de rayonnement intercommunal

- **L'Échappée Belle**

Forte de son enracinement local, l'équipe de L'Échappée Belle développe un projet revendiqué d'éducation populaire. Elle est la seule association culturelle professionnalisée, installée sur la CCVHA.

Ses premiers atouts d'intérêt général découlent de sa proximité avec les habitants. Elle use, pour ce faire, de son aptitude à l'itinérance avec l'appui des partenariats locaux, et en particulier des communes et du réseau lecture publique.

En résumé, l'association procure une offre culturelle pluraliste et adaptable, elle tire l'essentiel de sa capacité d'action des engagements bénévoles et des subventions publiques qui oscillent entre 70 et 75 % des recettes. Ces subventions viennent du département (CADC), de la DDCS (FONGEP et FDVA) et enfin de la CCVHA, dont la subvention représente 50% des recettes. La présence d'une unique salariée médiatrice rend fragile, sur le long terme, l'ensemble des tâches de programmation, de médiation et de gestion quotidienne au regard du projet.

- **Jazz au Pays**

Cette association domiciliée à Segré-en-Anjou bleu, porte le Saveurs jazz Festival et déploie sa programmation depuis Segré sur l'ensemble de l'Anjou bleu.

Ce temps fort de début d'été réunit près de 9 000 spectateurs chaque année sur 4 journées.

En vallées du Haut-Anjou, 3 à 4 concerts « *Saveurs Jazz en Balade* » sont organisés lors de chaque édition. Il s'agit de concerts Jazz organisés en fin de matinée en lien avec une découverte culinaire, patrimoniale ...

Le budget global atteint 317 000 euros équilibré grâce à 53% par les subventions publiques, à 24% par la Spedidam, à 8 % par les partenaires privés et enfin à 15% par les ressources propres (billetteries, bars ...).

c- Offres des programmateurs occasionnels et non professionnels

Ces propositions sont très connues localement à l'échelle communale mais ne rayonne pas à l'échelle intercommunale. Ces organisateurs sont de précieux partenaires pour la mise en œuvre d'un projet intercommunal.

- **Les Verdoyantes**

Les Verdoyantes est une association basée à Grez-Neuville ; dont l'objet est de faire vivre le théâtre de verdure communal.

Elle s'appuie sur une dizaine de bénévoles et sur le soutien de la commune, pour proposer une saison estivale et pluri-disciplinaire (8 spectacles chaque été). Bien que très motivée, cette association peine à trouver les ressources humaines et matérielles pour mener à bien son projet et sollicite la collectivité pour un accompagnement : subventions, soutien technique et logistique.

- **Bienvenue les artistes**

Association de Contigné, Bienvenue les artistes, est née de la volonté des habitants d'organiser la venue de concerts et autres spectacles dans tous les lieux qui s'y prêtent. Elle saisit toutes les opportunités et partenariats pour créer des moments de convivialité et de partage.

- **Café associatif de Sceaux d'Anjou**

Le café associatif de Sceaux est par essence un lieu culturel et propose quelques actions artistiques dans l'année : concerts, spectacles ... Il ouvre tous les vendredis soirs et parfois lors d'occasions et événements spéciaux.

- **Court-circuit / SCOP en cours**

Cette toute nouvelle SCOP a pour objectif de porter un lieu de restauration ouvert sur les loisirs, la culture et la découverte des espaces naturels. Elle développera dès 2022 une programmation artistique très ouverte en saisissant les opportunités : groupes locaux en demande de « test public », groupes en tournée en recherche d'une date (même au chapeau ...).

Court-circuit est installé en bord de Sarthe, à Juvardeil, et bénéficie d'un cadre propice à l'ouverture vers les cultures scientifiques : botaniques, ornithologiques, zones humides ...

d- Conclusion

Le théâtre est le domaine le plus représenté (cf. Programmation de l'Echappée Belle), puis la musique (classique et jazz) et enfin les formes légères de contes ou de formes hybrides. La danse est très peu représentée.

L'offre en matière de spectacle vivant est timide, peu valorisée et sans doute méconnue. Il n'y a pas de présence artistique forte (compagnie, groupe de musique, cirque...) qui porterait une dynamique locale et peu d'initiatives pour bénéficier d'une présence artistique exogène. Cette présence pourrait passer par la diffusion de spectacle, par une politique d'éducation artistique et culturelle et par l'accueil d'artistes en création.

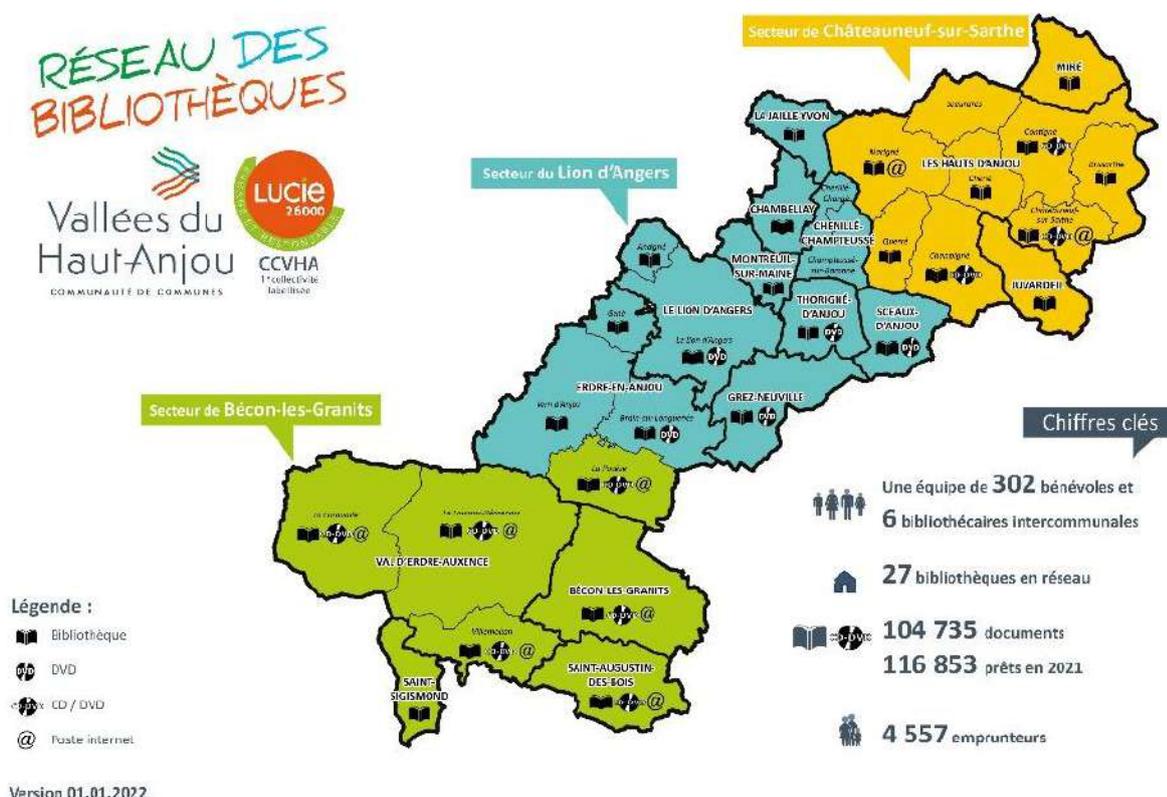
2. Lecture Publique

Comme partout sur le territoire français, la bibliothèque reste l'équipement culturel le plus proche des habitants. C'est également le premier volet de la compétence culturelle intercommunale.

a- Un réseau intercommunal

Chaque commune déléguée dispose d'une bibliothèque à l'exception de Chenillé-Champteussé, territoire desservi par la bibliothèque de Thorigné d'Anjou et Soeuvres, desservie par la bibliothèque de Contigné.

Cela porte à 27, le nombre de bibliothèques dans le réseau. Une équipe de bibliothécaires anime ce réseau aux côtés de 302 bénévoles.



Ces bibliothèques présentent plusieurs points communs :

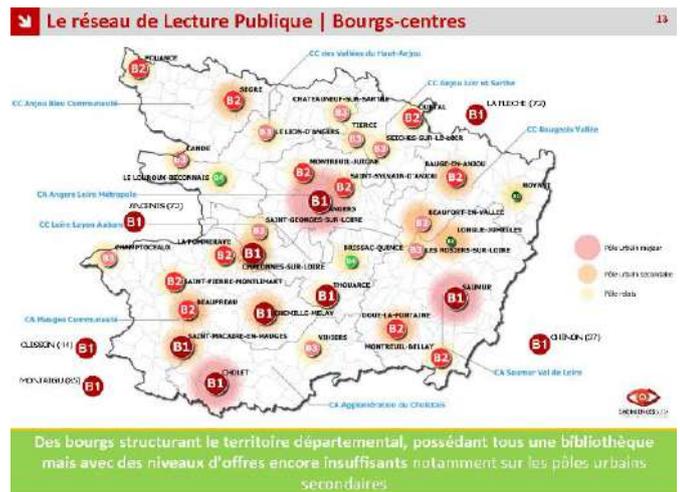
- Leurs locaux sont **de propriété municipale** et leur usage aucun n'étant actuellement organisé selon un principe de tiers-lieux.
- **Les bénévoles sont très actifs** : ils participent à l'accueil du public (permanences), à la gestion de la bibliothèque et des collections (acquisitions, équipement des documents, désherbage etc.) mais aussi à la mise en œuvre d'animations ou d'accueil de scolaire ;

- **Leur typologie** : ces équipements ne répondent pas aux critères surface, amplitude d'ouverture et budget (aucune médiathèque (sens DRAC) sur le territoire) ;
- **Elles manquent de visibilité** : pas de signalétique commune et lisible ;
- **Leurs horaires d'ouverture sont variables** et de faible amplitude horaire.

Ces observations rejoignent les résultats de l'étude (2019) menée à l'échelle départementale qui pointe le manque d'équipements structurants sur le territoire (données 2015).

Le travail d'harmonisation de la compétence Lecture Publique est encore en cours :

- Tarifs,
- Carte unique
- Informatisation
- ...



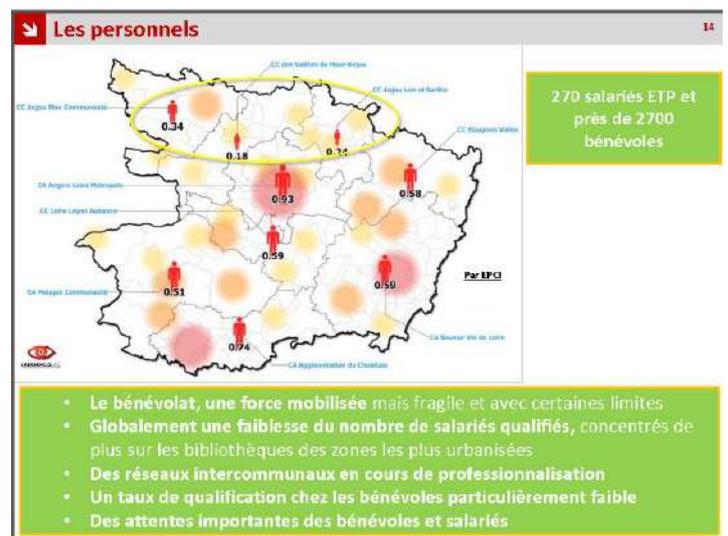
b- Une équipe intercommunale

Il faut rappeler que la recommandation (Ministère de la Culture) est de 1 ETP pour 2000 habitants. Avec 0.32 etp pour 2000 habitant, la CCVHA arrive en fin de liste derrière la plupart des réseaux du Maine et Loire (0,55 – 0,6 ETP), et bien en-dessous de la Loire-Atlantique (0,75 – 0,8 ETP).

L'équipe des 6 bibliothécaires ont pour principales missions :

- **Coordination** (comité de lecture et/ou offices, lien avec le BiblioPôle, organisation de réunions entre bénévoles du secteur, communication...)
- **Soutien technique** auprès des bénévoles (conseils techniques, formations...)
- **Gestion des fonds** communautaires (acquisitions, rotations, etc.)
- **Animations** intercommunales
- **Gestion du logiciel**

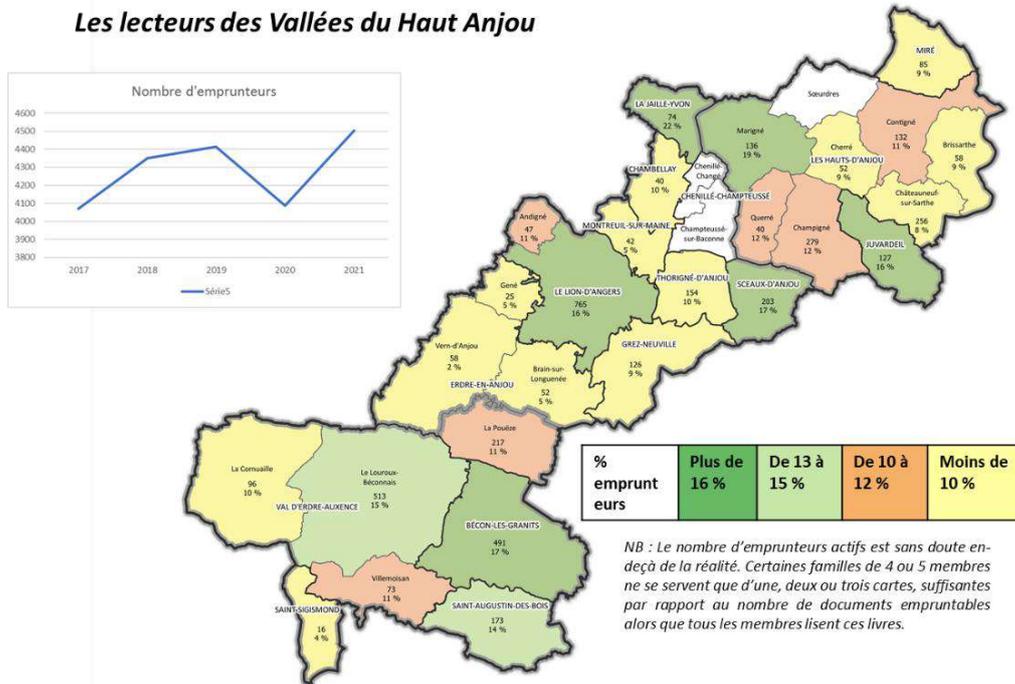
Extrait de l'étude départementale (2019)



c- Les lecteurs / emprunteurs

Le nombre d'emprunteurs se situe un peu en-deçà des moyennes nationales (16%), mais la comparaison n'est pas aisée et le principal biais vient de la « qualité » de l'emprunteur (unique ou familial). Il faut néanmoins retenir que le nombre d'emprunteur a augmenté entre 2016 et 2019.

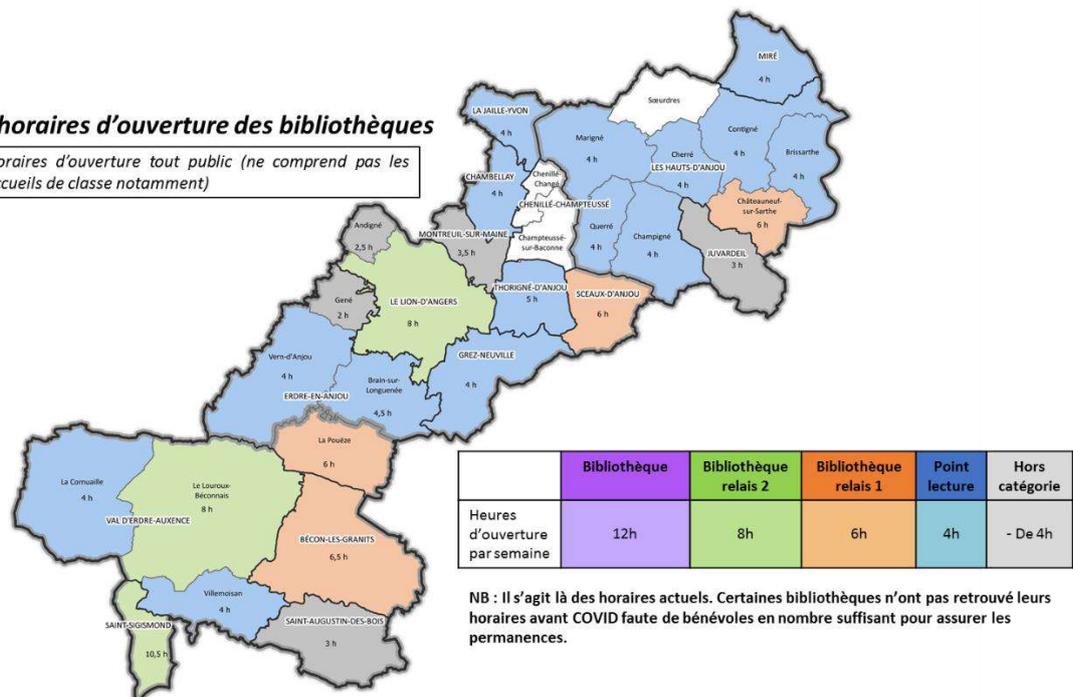
Les lecteurs des Vallées du Haut Anjou



Accessibilité et horaires : les bibliothèques restent pour la plupart trop peu ouvertes (parfois moins de 4h par semaine) ce qui n'aide pas leur attractivité pour l'utilisateur. Par ailleurs, les horaires d'ouverture sont pensés bibliothèques par bibliothèques, sans concertation ni réflexion globale sur le territoire.

Les horaires d'ouverture des bibliothèques

Horaires d'ouverture tout public (ne comprend pas les accueils de classe notamment)



d- Des projets fédérateurs

La richesse du réseau et de la prise de compétence intercommunale réside dans la dynamique collective et la mise en place de projets partagés. Ce réseau a permis de renforcer :

- Une **offre de documents, actualisés et variés**,
- Dans deux secteurs (Bécon-les-Granits et Châteauneuf-sur-Sarthe) **un accès élargi** à ces documents via un catalogue collectif, la circulation des documents et une carte unique,
- L'accessibilité des **bibliothèques de proximité**, physiques et numériques,
- Les **animations culturelles**,
- **L'accompagnement et la formation** des équipes des bibliothèques,
- La **mutualisation et l'échange de bonnes pratiques**,
- La **communication**,
- La **gestion informatique et numérique**. La mise en place d'un logiciel commun aux trois secteurs (en projet) permettra de proposer un service harmonisé sur l'ensemble du territoire.

e- Festi-livres : un événement partenaire

Le festival de Juvardeil est né en 2009 et repose sur l'énergie d'une soixantaine de bénévoles et les soutiens de quelques partenaires privées et public (commune + CCVHA).

C'est une quarantaine d'auteurs qui présentent leurs actualités et rencontrent les publics (entre 1800 et 2000 visiteurs chaque année). Des temps d'échange dans les établissements scolaires (écoles+collèges+lycées) précèdent le festival chaque année.

f- Conclusion

Le réseau, avec une équipe sous-dotée au regard des directives nationales ou des territoires voisins, réussit avec succès les missions qui lui ont été confiées (cf plus haut). Les équipements et leurs visibilité demeurent un frein qu'il faudra contourner. Enfin, la question du support associatif et bénévole questionne les limites des politiques publiques en matière de lecture publique : horaires d'ouverture, transformation de ces équipements en lieux de vie, politique tarifaire etc...

3. Arts Visuels

Les arts visuels sont peu visibles sur le territoire et aucun équipement public n'est dédié à l'exposition d'œuvres.

a. Initiatives des collectivités

- **Bécon-les-Granits** : salle d'exposition au Musée du Granit : une exposition par an
- **Le Lion-d'Angers** : rencontre annuelle des artistes locaux (1^{ère} édition en 2021)
- **Grez-Neuville** : mise en place de mobiliers d'exposition extérieurs pour l'exposition de photos grand format.

b. Initiatives associatives

Une seule galerie « L'aquarelle » basée à Grez-Neuville est animée par une association et permet la découverte d'artistes locaux et régionaux, amateurs ou professionnels. Elle est ouverte les week-ends et jours fériés de avril à décembre. Les bénévoles témoignent d'un essoufflement et de difficultés à fédérer de nouveaux membres.

Le club photo de Grez-Neuville organise chaque année une exposition grand-format à Grez-Neuville. D'autres clubs photo existent sur le territoire (cf. pratique amateur).

c. Conclusion

Les arts visuels sont un domaine artistique quasi vierge pour les Vallées du Haut-Anjou. Il est facile d'imaginer les liens forts à tisser avec les secteurs du tourisme et du patrimoine.

Dans tous les cas, une politique autour des arts visuels ne saurait se passer d'un accompagnement en accueil, médiation, développement des publics, enseignement ... et d'un volet création et permettre la mise-à-disposition d'ateliers de travail.

4. L'offre d'éducation artistique et culturelle (EAC)

L'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des actions, tous secteurs artistiques confondus, qui vont permettre à l'enfant et à l'adolescent d'acquérir une solide culture artistique et de développer ses moyens d'expression comme son esprit critique. C'est aussi pour le territoire un outil pour développer le vivre ensemble et le créer du lien social.

a. L'existant

Jusqu'en 2020, l'offre d'Education Artistique et Culturelle était coordonnée par le PETR du Segréen. Cette coordination consistait à recenser toutes les offres potentielles et à apporter une cohérence géographique, sectorielle ou par classe d'âge. Au travers d'un CLEA, l'accueil d'artistes en résidence a permis l'émergence d'actions concrètes (voir en annexe bilan de 6 ans de CLEA).

Cette initiative place l'éducation nationale comme un partenaire incontournable, dont la mission est de créer les conditions de réussites des actions dans les établissements scolaires. A ce titre, les inspecteurs et conseillers pédagogiques sont sollicités pour informer les enseignants, participer aux choix des classes, accompagner les enseignants dans leurs projets EAC.

Le territoire s'est doté d'un projet EAC et a mis en place :

- Un Contrat Local d'Education Artistique qui permet d'associer les partenaires culturels et éducatifs autour d'un projet commun,
- Des actions concrètes :
 - o Parcours scolaire
A partir d'une œuvre ou d'une action culturelle des « parcours » divers sont proposés : rencontres, ateliers de pratiques artistiques, sensibilisation au regard critique ...
 - o Résidence d'Action territoriale
Un artiste ou une équipe artistiques est accueillie sur le territoire pendant un temps long (6 à 8 semaines) et rencontre différents publics : scolaires, centres de loisirs, EHPAD, compagnies amateurs etc...

Les opérateurs locaux de l'EAC

La CCVHA peut raisonnablement se fixer comme objectif qu'un élève ait l'opportunité chaque année de vivre au moins une action d'ouverture culturelle et artistique.

CCVHA	service action culturelle	<ul style="list-style-type: none">o Organisation de résidenceso Proposition de parcourso Organisation des IMS en lien avec l'Ecole de musique
	service Lecture publique	<ul style="list-style-type: none">o Accueil de classes en bibliothèqueo Organisation des prix jeunes publics
PETR	L'école de musique	<ul style="list-style-type: none">o Concert occasionnel en temps scolaireo Intervention d'artistes à l'école
L'Echappée Belle		<ul style="list-style-type: none">o Tournée en temps scolaireso Actions culturelles et artistiques en lien avec la programmation Spectacle vivant

A noter : Les établissements scolaires

reçoivent de nombreuses propositions venant des opérateurs angevins¹. Le département de Maine-et-Loire coordonne quant à lui, des parcours EAC à destination des collèves.

b. Conclusion

Le territoire a positionné l'EAC comme le premier volet de son « action culturelle ». Ce premier volet enracine l'action culturelle au plus près des habitants, particulièrement des enfants et adolescents. C'est pourquoi il devra, pour être développé, irriguer les autres politiques : jeunesse, sociale ...

Pour ce faire, il sera sans doute indispensable de développer les moyens humains qui y sont affectés.

¹ **Opérateurs proposant des actions aux écoles** : Le PETR, remplacé par la CCVHA ; L'Echappée Belle ; L'école de musique ; CNDC – Centre National de Danse Contemporaine ; ANO – Angers Nantes Opéra ; Le Quai ; Premiers Plans ; Le Chabada

5. Patrimoine

Le patrimoine a fait l'objet d'un inventaire complet, à l'échelle de l'Anjou bleu, entre 1998 et 2008. Ce dernier a permis de mettre en valeur quelques éléments :

- **Le paysage bocager** : une unité paysagère qui participe de l'identité territoriale et avec elle, témoigne des savoirs faire agricoles
- **Le patrimoine rural et agricole** préservé (ferme et demeure) et en particulier les remarquables « fermes modèles »
- **Le patrimoine religieux**
- **Le patrimoine seigneurial**
- **La présence forte des rivières** et avec elles des zones naturelles sensibles et espaces préservés,
- **Le patrimoine industriel** : moulins, fours à chaux, mines et carrières.

A ce jour, on compte quelques initiatives publiques qui valorisent le patrimoine et mise sur la transmission :

- Les Hauts-d'Anjou : maison de la rivière, autour de la batellerie et des richesses naturelles de la vallée de la Sarthe,
- Bécon-les-Granits : musée du Granit, autour de l'histoire des carrières,
- GIP de l'Isle Briand : signalétique et balade numérique, autour des Espaces Naturels Sensibles, des fermes modèles et du Château de l'Isle Briand,
- Office de tourisme de l'Anjou bleu : réseau d'ambassadeurs, journée découverte, p'tites pépites, baludik.

Certains événements et temps forts, telles que les journées du patrimoine, mettent également en valeur ces éléments qui constituent l'histoire de ce territoire.

Enfin, quelques associations participent à la valorisation de ces richesses, on en compte autour de 6, dont les plus actives : l'association Etude et conservation du Patrimoine de Grez-Neuville et Amis de l'histoire et du patrimoine de Marigné.

6. Culture scientifique et numérique

Cet axe est quasi-inexistant sur le territoire des vallées du Haut-Anjou, il ne fait donc pas l'objet d'une analyse à ce stade. Néanmoins, cela demeure un secteur particulièrement pertinent à développer en lien avec une politique enfance-jeunesse et au sein du CLEA.

7. Conclusion | Synthèse partie 1

<i>Si le territoire voulait ...</i>	<i>il apparait indispensable de</i>
<p>Se doter d'un projet « Spectacle vivant » <i>Et Proposer une saison riche et ouverte au plus près des habitants Créer du lien social, Assumer ses obligations en matière de droits culturels, Renforcer son attractivité</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir des orientations complémentaires à celles des territoires voisins 2. S'entourer de ressources humaines compétentes 3. Repérer et fédérer des bénévoles, 4. Créer des synergies entre les porteurs de projets (communication, présence artistique ...) 5. Poursuivre les actions qui rapprochent les publics et renforcent la cohésion sociale (actions culturelles, EAC ...) 6. Renforcer la présence artistique
<p>Se doter de bibliothèques de demain et les penser comme de véritables maisons de service public culturel, <i>Et Assumer sa volonté de mener une politique Lecture Publique Ambitieuse</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Repenser les moyens humains et budgétaires 2. Adapter les <i>horaires d'ouvertures</i> 3. Concevoir des lieux adaptés et visibles (cf. partie équipement) 4. Partager les objectifs (d'éveil, de liberté d'expression, d'information, d'esprit critique, d'intégration, de lien social ...) et en faire le socle du projet lecture publique 5. Faire évoluer le programme d'animations, vers une programmation de territoire, en transversalité avec tous les partenaires.
<p>Se doter d'un projet Art Visuel, <i>Et Diversifier ses propositions culturelles et artistiques</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Associer voire fédérer les artistes domiciliés sur le territoire 2. Recenser les lieux ayant un potentiel 3. Disposer d'équipements adaptés aux expositions - > scenarii possibles : <ul style="list-style-type: none"> • Adossé à des lieux recevant déjà du public : espace nouveau dans une bibliothèque, hall ou salle attenante à une salle de spectacle... • Exposition extérieure : monumentale, land art ou mobilier extérieur • Lieu dédié à l'art visuel : c'est la solution la plus ambitieuse.

<i>Si le territoire voulait ...</i>	<i>il apparait indispensable de</i>
<p>Renforcer l'EAC <i>Et</i> <i>Répondre aux attentes d'un territoire jeune</i> <i>Accompagner les citoyens de demain</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer le service action culturelle par un volet « éducatif » / développement des publics. 2. Recenser les offres et renforcer la cohérence des propositions
<p>Se doter d'un projet de valorisation et d'animation du patrimoine <i>Et</i> <i>Transmettre l'histoire et les marqueurs du territoire</i> <i>Mettre en valeur les richesses patrimoniales</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Associer les acteurs du tourisme à la réflexion 2. Partager les objectifs de sensibilisation, transmission et mise en valeur 3. Sélectionner les patrimoines remarquables 4. Développer les compétences en interne

Partie 2

Approche culturelle par équipement

Comme c'est le cas dans le domaine sportif, le champ culturel se passe difficilement d'équipement. Outre la nécessité d'espace et de lumière pour une bibliothèque, d'une boîte noire pour le spectacle vivant, de mur et de cloison pour une accroche en Art visuel, c'est aussi des besoins d'habitudes, de rendez-vous et de convivialité pour le public.

1. Les équipements de la lecture publique

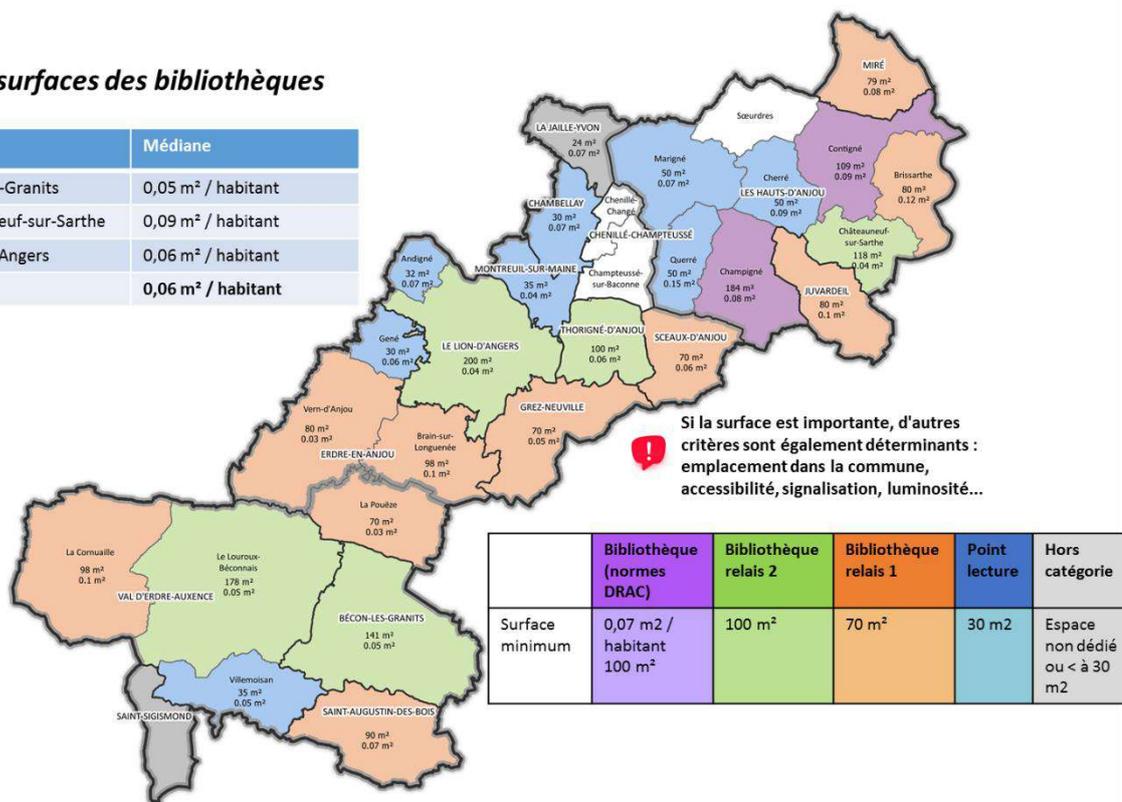
Ce sont les communes qui assurent la gestion et l'entretien des bâtiments, dont elles sont propriétaires. La CCVHA apporte quant à elle, grâce à l'appui des bibliothécaires intercommunales, un conseil et des préconisations et prend en charge l'ensemble des mobiliers, selon un plan pluriannuel d'investissement.

a- Question de surfaces

Le ministère de la culture a établi un référentiel des équipements classés en point lecture, bibliothèque et médiathèque. La surface totale de l'équipement doit donc, dans un idéal, avoisiner les 0,07m² par habitant, les données précisées sur la carte ci-dessous donnent un ordre d'idée quant à l'adéquation entre la surface du bâtiment et la population à desservir.

Les surfaces des bibliothèques

Secteur	Médiane
Bécon-les-Granits	0,05 m ² / habitant
Châteauneuf-sur-Sarthe	0,09 m ² / habitant
Le Lion-d'Angers	0,06 m ² / habitant
Total	0,06 m² / habitant



b- Organisation territoriale

Bien que mal signalées, les bibliothèques sont très bien réparties sur le territoire, en revanche, elles ne répondent que très peu aux exigences de surfaces. Seules, celles de Champigné et Contigné répondent aux normes DRAC.

Cela ne permet pas aux 5 polarités (le Lion-d'Angers, Châteauneuf-sur-Sarthe, Bécon-les-Granits, Val d'Erdre-Auxence et Erdre en Anjou) de jouer un rôle de « locomotive » pour le réseau. Et il est difficile, dans ces conditions d'accueil, d'envisager des développements d'activités et des évolutions de services aux lecteurs.

c- Conclusion

Comme cela a été mentionné précédemment, les équipements de lecture publique restent exigus et peu modulables. Le territoire ne dispose pas de « Médiathèques » (sens Ministère de la Culture), ni de lieux « ouverts » pouvant accueillir des activités multiples et s'approchant du fonctionnement des Tiers Lieux.

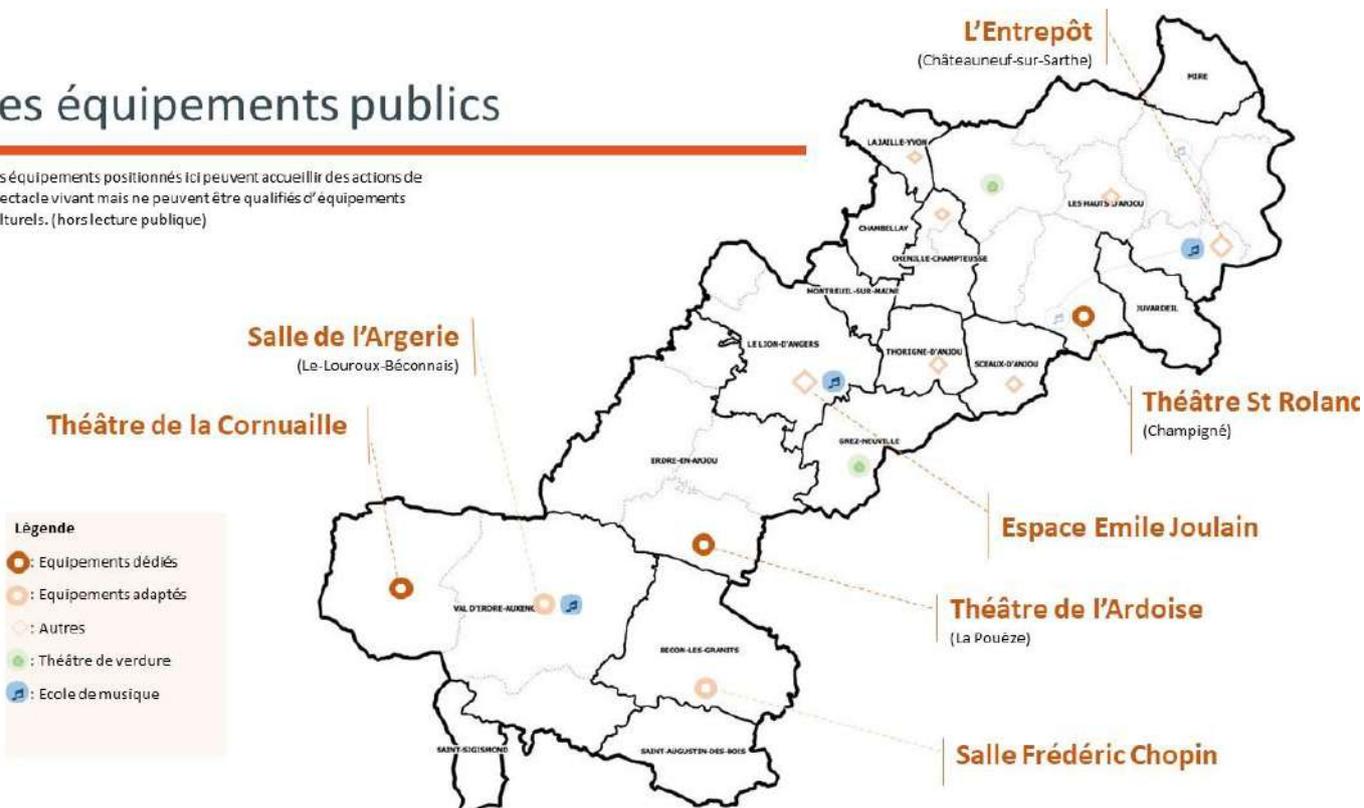
2. Les équipements du spectacle vivant

Ici encore, les équipements sont communaux. Ils sont inégalement répartis sur le territoire, ce qui pose la question de l'accessibilité et de l'équilibre de l'offre territoriale.

Ils sont classés en 3 catégories : les équipements dédiés au spectacle vivant, les équipements polyvalents et pensés pour le spectacle et enfin les lieux pouvant à la marge accueillir des spectacles.

Les équipements publics

Les équipements positionnés ici peuvent accueillir des actions de spectacle vivant mais ne peuvent être qualifiés d'équipements culturels. (hors lecture publique)



a- Les équipements dédiés

Il y a en réalité 3 équipements dédiés au spectacle et faisant, pour l'un d'entre eux, une petite place au cinéma, il s'agit du :

- **Théâtre de l'Ardoise** – Erdre-en-Anjou (La Pouèze)
Théâtre gradiné de 193 places.
Scène pendrillonnée : 8m90 x 8m x 3m73 (l/p/h)
Technique son et lumière sur place : équipement de base
En bon état, idéal pour les petites formes.
Régisseur : bénévole

- **Théâtre St Roland** – Les Hauts d'Anjou (Champigné)
Théâtre gradiné de 186 places.
Scène pendrillonnée : 6m50 x 7m x 3m (l/p/h)
Peu d'équipement technique
Ce théâtre est en mauvais état et mériterait une rénovation complète scène et salle. Un projet communal est à l'étude.
Régisseur : non

- **Théâtre de la Cornuaille** – Val d'Erdre d'Auxence
Théâtre de 99 places.
Scène : 5m x 3m x 2.5m (l/p/h)
Pas d'équipement technique
Ce tout petit lieu ne dispose pas d'une boîte noire.
Régisseur : non

b- Les équipements pouvant être transformés en salle de spectacle

Ces équipements polyvalents ont été pensés pour accueillir des spectacles dans de bonnes conditions d'assises, de visibilité et d'écoutes. Il s'agit de :

- **L'Argerie** – Val d'Erdre Auxence (Le Louroux-Béconnais)
Version assise : Gradin mobile de 210 places + 200 chaises
Version debout : 600 places
Scène sur-élevée et pendrillonnée : 13.6m x 7.8m x ?m (l/p/h)
Cette scène est de loin la plus confortable en terme de rapport scène-public et d'accueil technique. Elle permet l'accueil de forme plus variable et se prête également aux musiques actuelles dans sa version debout. Elle dispose de tous les services pour l'accueil d'équipe artistique : loges, cuisines, sanitaires, douches ...
Régisseur : oui

- **La salle Frédéric Chopin** – Bécon-les-Granits
Version assise : Gradin de 269 places + chaises = 300 personnes
Version debout : 300 places
Plateau au sol (praticables disponibles pour rehausse 12)
Moins équipée que l'Argerie, cette salle est très agréable et dispose de tous les services pour l'accueil d'équipe artistique : loges, cuisines, sanitaires ...
Régisseur : ?

Ces deux salles sont l'héritage de la dynamique culturelle du bassin de vie « ouest-anjou » qui a fait le choix, il y a une dizaine d'années de penser des équipements multi-usages et adaptés.

c- Les salles polyvalentes disposant de scènes

Elles sont nombreuses sur le territoire et se prêtent difficilement à l'accueil de spectacle. Le manque de gradins, l'absence de « boîte noire » et de matériel technique sont autant de freins à la venue de spectacles. En effet, cela implique des surcoûts techniques importants et un confort du public assez faible. S'ajoutent à cela l'absence de loges et de hall d'accueil, qui ne permettent pas la convivialité de la soirée au spectacle.

Parmi elles :

- Les grandes
 - o L'espace Emile Joulain – Le Lion-d'Angers
 - o L'Entrepôt – Les Hauts-d'Anjou (Châteauneuf-sur-Sarthe)
- Les intermédiaires
 - o Salle Communale – Sceaux d'Anjou
 - o Maison Communale de l'Etang (Thorigné d'Anjou)
 - o Salle des fêtes - Les Hauts-d'Anjou (Cherré)
- Les petites
 - o Espace Henri de Messey, La Jaille-Yvon
 - o Salle Communale, Chenillé – Champteussé

d- Conclusion

Cette rapide analyse montre le déséquilibre en terme d'équipements dédiés au spectacle vivant. Le bassin du Lion-d'Angers est le plus en déficit et la convergence des réflexions « lecture publique / spectacle vivant » poussent à imaginer un lieu partagé.

Par ailleurs, ces salles sont généralement peu équipées pour le spectacle et ne disposent pas d'équipe technique dédiée. Cela implique un apport technique important et un temps d'organisation étiré.

Si le territoire voulait développer un projet orienté vers le spectacle vivant, plusieurs scénarii peuvent donc être envisagés :

- Investir fortement dans ces équipements -> priorités par bassin de vie,
- Orienter le projet vers les arts de la rue sur les bassins de vie dépourvus.

Dans les deux cas, la concrétisation d'une régie technique partagée (console son, lumière, matériel son et lumière, praticables, fond noir, gradin mobile ...), rendrait plus aisée la programmation en tout point du territoire.

3. Les équipements d'enseignements

Les équipements dédiés aux enseignements artistiques sont les 3 écoles de musiques et les salles de danse. Les autres disciplines enseignées (voir ci-après) utilisent des salles municipales non dédiées à cette pratique.

Les bâtiments des 3 écoles de musiques (Le Lion-d'Angers, Val-d'Erdre Auxence et les Hauts-d'Anjou) sont intercommunales. Ce sont des constructions récentes qui ont été conçues pour la pratique musicale. Elles sont globalement peu utilisées et, ce, durant la période scolaire uniquement.

On compte 6 salles de danse (1 par centralité), plus ou moins bien adaptées à la pratique (barre, miroir, plancher, surface ...). Les autres cours de danse se déroulent dans des espaces polyvalents.

Les autres disciplines ne disposent pas de locaux dédiés.

4. Autres équipements

On peut citer les 2 musées dédiés aux métiers, savoir-faire et histoire locale, porté par leurs communes respectives :

- Musée du granit à Bécon-les-Granits, ouvert de la mi- juillet à la mi-août en après-midi.
- Maison de la rivière à Châteauneuf-sur-Sarthe | Les Hauts-d'Anjou

La galerie l'Aquarelle citée plus haut, est un local associatif, installé au rez de chaussée d'une maison ancienne. Bien que chaleureux, ce lieu exigüè s'adapte difficilement à toutes les propositions.

5. Conclusion | synthèse

D'une manière générale, le territoire des Vallées du Haut-Anjou manque d'équipements dédiés et qualifiés. Pour développer un projet ambitieux et équitablement réparti sur le territoire, il est indispensable de prévoir la rénovation voire la construction de nouveaux équipements notamment pour le spectacle vivant et les arts visuels.

Dans une réflexion globale sur les équipements, il sera indispensable de penser la pluridisciplinarité, la modularité des usages et donc la technicité des locaux.

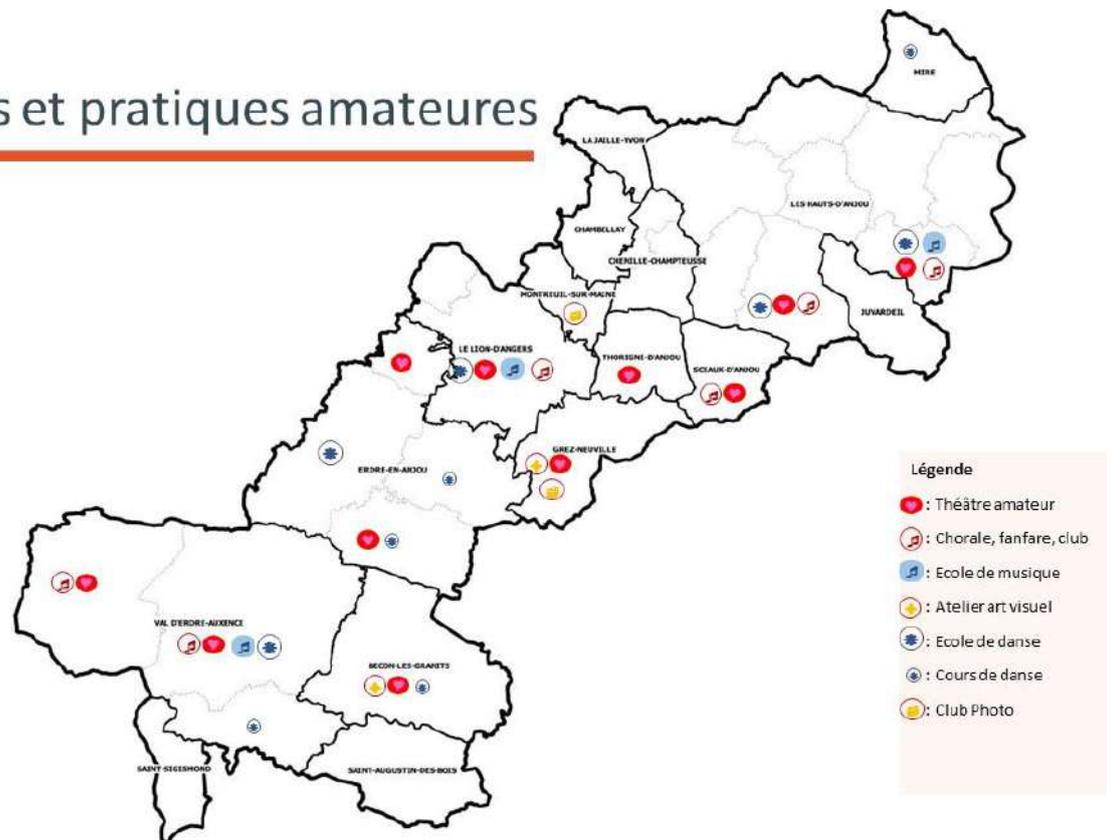
<i>Si le territoire voulait ...</i>	<i>il apparait indispensable de</i>
<i>développer un projet ambitieux et en capacité d'accueillir des disciplines diverses</i>	Prévoir la rénovation voire la construction de nouveaux équipements notamment pour le spectacle vivant et les arts visuels.
	Penser une répartition équilibrée de ces équipements
	Définir le bon usage des surfaces et l'occupation suffisante des locaux, et donc nourrir une réflexion autour de lieux pluriels. On peut les appeler Tiers lieux, Lieux de vie, Lieux ouverts ou bibliothèques de demain ... ils devront répondre aux grands enjeux de : <ul style="list-style-type: none">- Cohésion sociale- Sobriété environnementale- Ouverture vers les cultures multiples- Pratiques culturelles et artistiques- Participation des habitants ...
	Disposer d'une régie technique et d'un régisseur (en interne ou prestataire)

Partie 3

Regard sur la pratique amateur

Un artiste amateur se définit comme suit : « *Toute personne qui pratique seule ou en groupe une activité artistique à titre non professionnel et qui n'en tire aucune rémunération.* ». Cela concerne toutes les disciplines artistiques.

Enseignements et pratiques amateurs



1. La musique

La pratique musicale s'apprend essentiellement à l'école de musique de l'Anjou bleu et pour une part plus modeste à l'Accordéon Club Castelneuvien (accordéon, percussion, cuivres et piano).

Comme partout, il y a également des groupes amateurs, qui ont une pratique occasionnelle ou régulière, connues ou inconnues.

Enfin, le réseau associatif des fanfares, chorales et harmonies est également très présents.

a- Ecole de musique de l'Anjou bleu

L'Ecole de musique de l'Anjou bleu (EMAB) est un service à part entière du PETR. L'ensemble des actions est pensé en lien avec les 2 EPCI, les communes et les acteurs culturels locaux ou extérieurs.

L'établissement est constitué de **6 antennes, dont 3 sur a CCVHA**.

L'EMAB accueille près de **700 élèves musiciens** dont 450 instrumentistes. Elle emploie un directeur, un directeur adjoint et une vingtaine de professeurs qui se répartissent entre :

- Les 18 classes d'instruments, la coordination pédagogique par famille instrumentale
- La coordination des antennes
- Les classes de formation musicale (classes chantantes) et les ateliers d'éveil musical
- L'encadrement des classes d'orchestre, ensembles vocaux et classes chantantes
- Les interventions en temps scolaire et périscolaire
- La participation à la saison culturelle de l'établissement

Reconnue et soutenue par le Conseil Départemental comme **pôle ressource**, l'EMAB est reconnue au sein du **Schéma des Enseignements Artistiques du Maine-et-Loire**.

Cette école est un partenaire culturel à part entière qui cherche à sortir des murs de l'école. Les élèves partagent la scène avec des artistes professionnels, ce qui constitue la « saison de l'école de musique ».

C'est également un partenaire incontournable en matière d'éducation artistique et culturelle qui, répondant à la sollicitation de la CCVHA, porte un projet d'interventions musicales en milieu scolaire (IMS) autour de 60 classes chaque année.

Le projet d'établissement est en cours de ré-écriture et devra prendre en compte quelques problématiques récurrentes :

- La **communication** ;
- La **tarification** et l'**accessibilité** ;
- La **mobilité**.

Enfin, la question de la **pratique musicale des jeunes** peut aussi être un enjeu pour l'école de musique. Pour y répondre, il faut sans doute interroger d'autres méthodes de transmission, d'autres disciplines artistiques (musiques actuelles, MAO etc...), d'autres calendriers d'intervention et de nouveaux partenaires.

b- Les fanfares et chorales

Elles sont bien présentes sur l'ensemble du territoire et, pour certaines d'entre elles, s'attachent les services de l'école de musique (pratiques vocales, pratiques instrumentales, répétition dans les locaux ...).

2. La danse

La danse est un secteur à part, souvent pensée comme une discipline sportive. Sa pratique est bien représentée sur le territoire de la CCVHA. Comme partout en France, le Modern Jazz est très présent au détriment du classique et du contemporain.

L'enseignement de la danse est réglementé (nécessité d'un Diplôme d'Etat) et on compte 6 écoles de danse sur le territoire.

3. Le Théâtre

Une douzaine de compagnies amateurs ont une activité plus ou moins intense. Les comédiens amateurs cherchent rarement l'accompagnement d'un enseignement professionnel.

Deux initiatives associatives existent néanmoins :

- Cours réguliers (famille rurale) à Erdre en Anjou – Théâtre de La Pouèze, avec l'intervention d'un comédien amateur (éclairé),
- Stages occasionnels à Grez-Neuville avec l'intervention des comédiens professionnels de la compagnie « Du carreau de la fenêtre, on voit le monde entier » (basée à Grez-Neuville).

4. Les arts visuels

Il est difficile de quantifier les pratiques amateurs lorsqu'il s'agit du domaine privé. Il existe 4 ateliers/cours de dessin ou modelage sur l'ensemble du territoire. Ces initiatives sont toutes privées, issues du monde associatif.

5. Conclusion

Le territoire a fait le choix d'asseoir une pratique musicale forte, en lien avec un héritage local culturel et la présence de fanfares et d'harmonie). Comme ailleurs en France, ce sont la musique et la danse qui sont les domaines les plus enseignés.

Les autres secteurs artistiques ne bénéficient pas des mêmes accompagnements.

<i>Si le territoire voulait ...</i>	<i>il apparait indispensable de</i>
<i>Encourager la pratique artistique et son enseignement</i>	Relayer la communication des structures d'enseignement et mettre en valeur les initiatives.
	Miser sur les initiatives associatives dans les domaines des arts visuels, du théâtre ... et encourager la mutualisation des intervenants.
	Mener une réflexion sur les solutions permettant une meilleure accessibilité : mobilité, tarif...

Partie 4

Les publics

Ce sont d'une manière générale les habitants du territoire. Ils présentent des spécificités, par bassin de vie. Dans le champ culturel et dans le champ de l'Éducation Artistique, les publics ciblés sont les jeunes et les publics spécifiques et « éloignés ». Pour entrer en relation avec ces publics, il convient de bien connaître les réseaux et les relais.

1. Les habitants des Vallées du Haut-Anjou

Le projet social de territoire a mis en exergue un grand nombre d'indicateurs concernant les habitants, leurs revenus, leur habitat et leurs modes de vie. De manière synthétique, quelques indicateurs sont utiles pour concevoir un projet culturel pertinent.



[Extraits du Projet Social de Territoire]

2. Le réseau éducatif

Le territoire des Vallées du Haut-Anjou accueille un grand nombre de familles puisque plus de 7 000 élèves sont scolarisés dont 4400 en primaire et 2 590 en secondaire auxquels s'ajoutent ceux de la Maison Familiale Rurale (160 élèves), le territoire ne dispose pas de lycée.

- **5 collèges** : 3 établissements publics et 2 privés

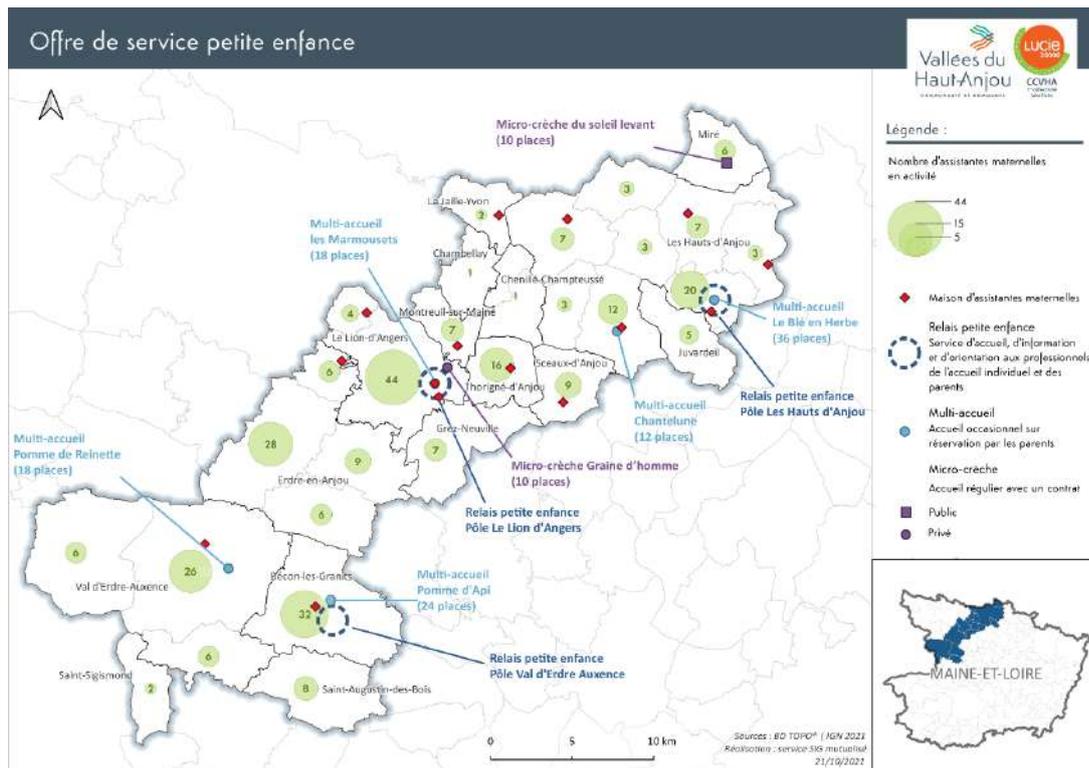
Aucun collège propose une option artistique, seul le collège Camille Claudel propose un « club » chorale.

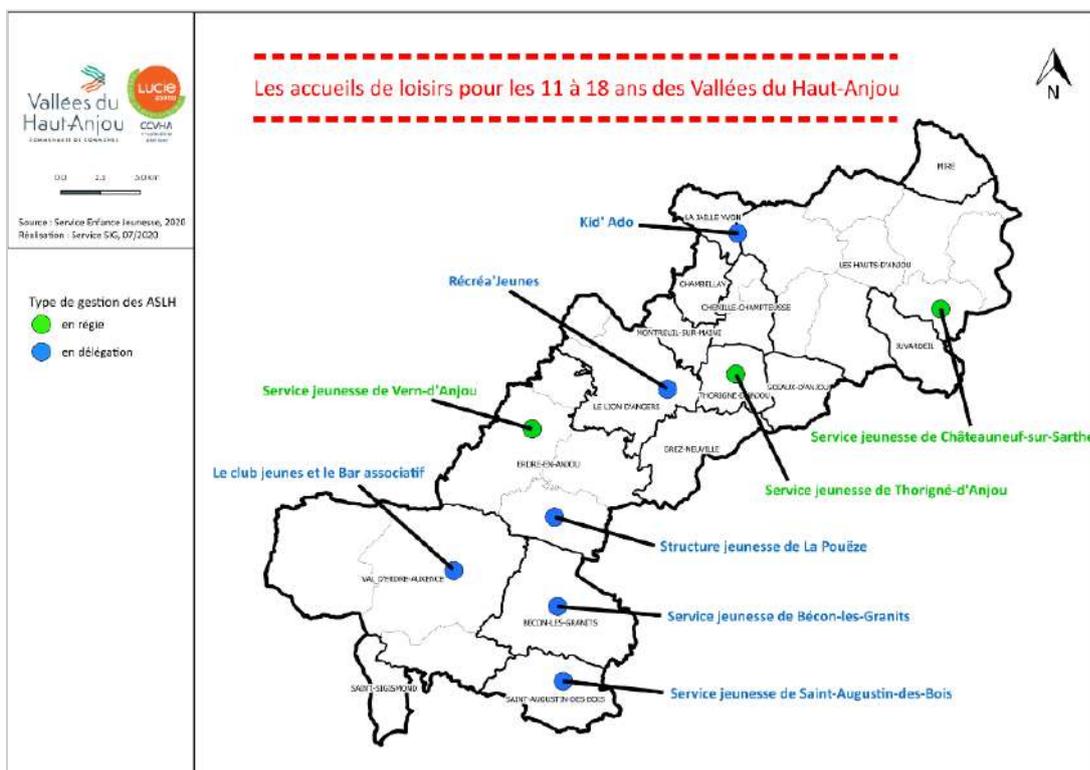
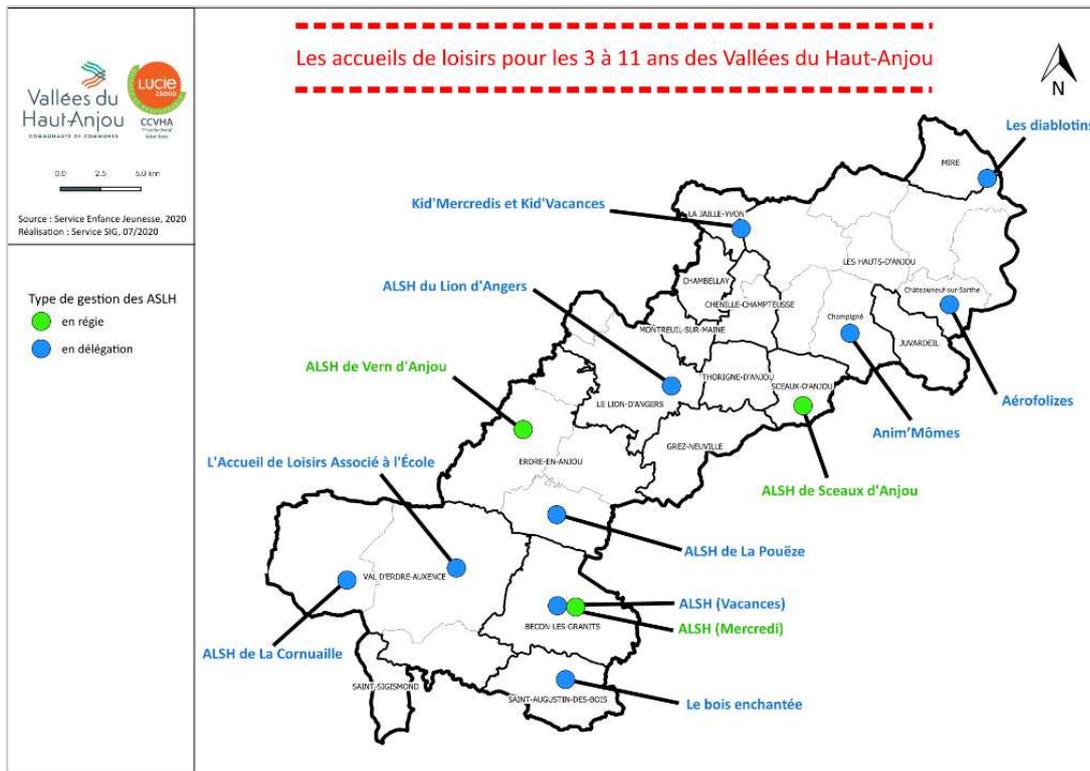
- **Une Maison Familiale Rurale**
- **Un réseau d'écoles**
 - o 12 écoles primaires privées
 - o 28 écoles publiques : 16 primaires, 5 élémentaires, 5 maternelles, 2 en RPI

3. Le réseau petite-enfance, enfance jeunesse

Ce réseau est coordonné par le service Petite enfance-Enfance-Jeunesse de la CCVHA. Les accueils de loisirs et les accueils jeunes sont bien répartis sur l'ensemble du territoire. 3 accueils de loisirs et 4 accueils jeunes sont gérés par le service enfance jeunesse de la CCVHA. La gestion des autres accueils est déléguée à un tiers (statut associatif ou communal).

Les accueils petite-enfance sont tous délégués à des tiers. La carte ci-dessous illustre l'offre de service relativement bien équilibrée sur le territoire.





A noter : cette offre très structurée et coordonnée par la collectivité est un réel atout en terme de capacité à solliciter les jeunes et leur famille. Cela doit être un point de départ d'une politique culturelle dédiée à la jeunesse et penser avec les publics.

4. Les autres relais vers les publics

La liste ci-dessous, non exhaustive, illustre la diversité des relais avec lesquels la collectivité peut travailler afin de s'adresser à des publics plus ou moins éloignés de la culture (comme de l'ensemble des services publics).

- **Les « France services »** : outil piloté par le service solidarité de la communauté de communes, il accueille tous les habitants et facilite leur accès à tous les services y compris la culture.

- **Maison des solidarités** : vers les publics plus éloignés de la culture
Ce service départemental accompagne les personnes isolées, en réinsertion ou en difficulté familiale. Il est composé de travailleurs sociaux et de professionnels de la santé. La MDS basée au Lion-d'Angers est amenée à accompagner les habitants de l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

- **ESAT et CAJ** : du Joncheray et de l'Argerie
Ces établissements accueillent des publics en situation de handicap.

- Les 7 **EHPAD** du territoire
Relativement bien répartis sur le territoire, ces établissements peuvent être des lieux de culture comme des partenaires de certaines actions.

- Les **CCAS et CIAS** : ils peuvent être à l'initiative de certaines actions culturelles, créatrices de lien social (ex : les escapades culturelles)

5. Conclusion

<i>Si le territoire voulait ...</i>	<i>il apparaît indispensable de</i>
<i>Enraciner l'action culturelle et renforcer la fréquentation et l'adhésion</i>	Co-construire avec les acteurs locaux et en particulier les communes.
	Miser sur les réseaux enfance-jeunesse, coordonnés par la CCVHA
	S'appuyer sur les réseaux CIAS-CCAS et les autres relais : CLIC, MDS etc...
	Poursuivre les efforts vers les réseaux éducatifs

Partie 5

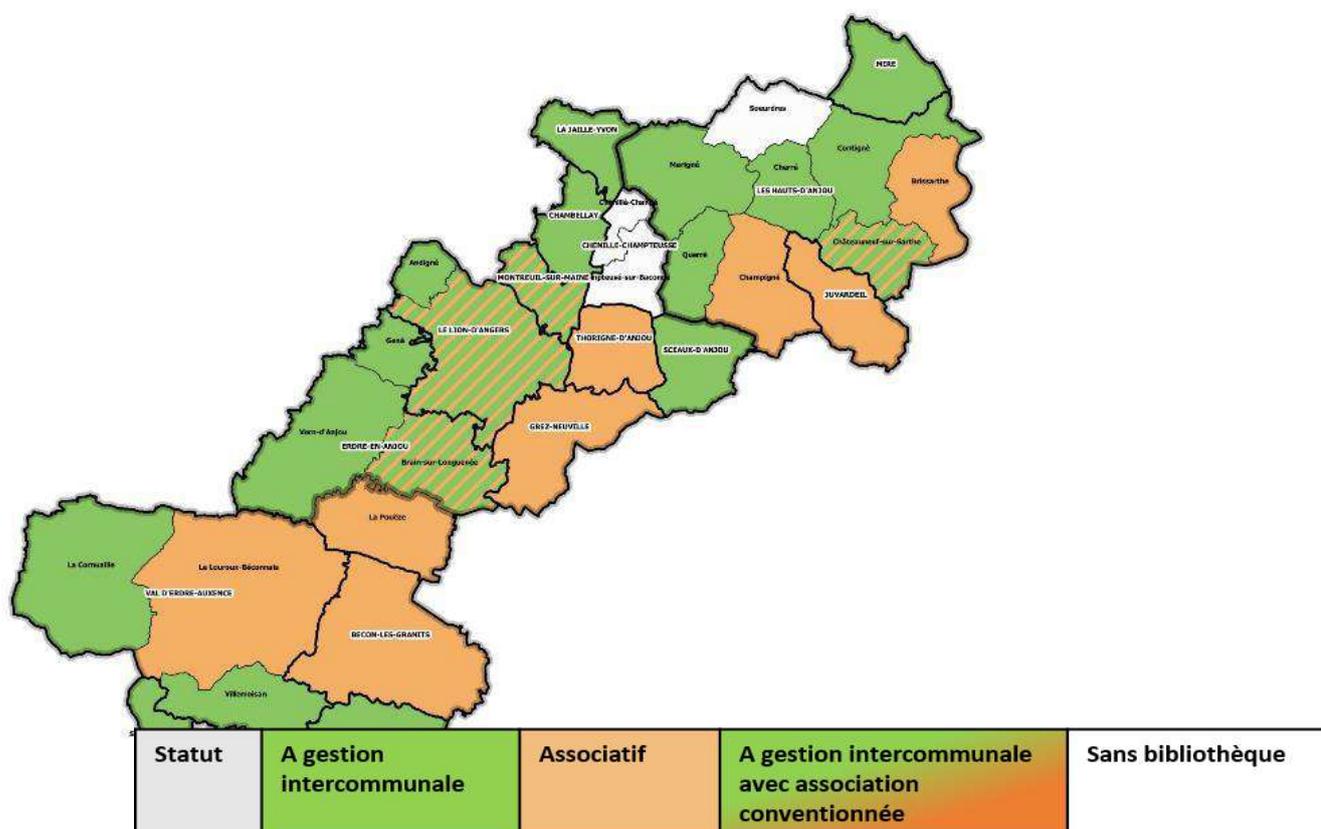
Les opérateurs et les partenaires

Les opérateurs culturels ont été cités dans les parties précédentes et doivent être considérés comme des partenaires privilégiés de la communauté de communes et des communes au sein du PCT. C'est le cas de l'Ecole de musique et de l'Echappée Belle. D'autres associations sont également des partenaires de la vie locale (cf. carte ci-après). Enfin, les partenaires du PCT sont également les opérateurs extra-territoriaux, les institutions culturelles mais également éducatives ou touristiques.

1. Les acteurs associatifs

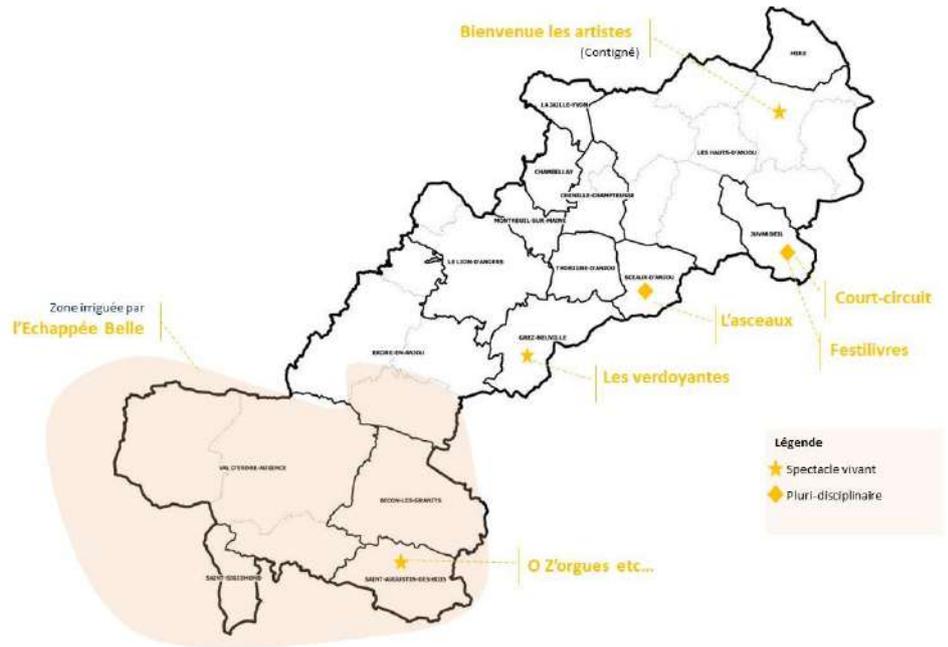
Plusieurs secteurs culturels sont concernés par les initiatives associatives et privées.

Comme vu précédemment, la lecture publique est un secteur qui fait appel à un grand nombre d'associations et de bénévoles. Cela implique de prendre en compte certaines problématiques : la formation et l'accompagnement des bénévoles, les missions de service public confiées aux associations et les responsabilités qui en découlent ... C'est un des enjeux principaux du développement du service lecture publique sur la CCVHA.



La valorisation et l'entretien du patrimoine local passe également par la voie associative. Leur activité à rayonnement communal est peu connue, sauf à l'occasion de certains événements : journée du patrimoine, spectacle historique ...

Enfin, comme vu précédemment quelques associations ont une activité en lien avec le spectacle vivant.



Spectacle vivant et pluri-disciplinaire

2. Les partenaires institutionnels

DRAC – Direction Régionales des Affaires Culturelles, représentant l'état en région

La DRAC est un partenaire incontournable au sein du CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) mais également au sein d'un futur CTL (Contrat Territoire Lecture). C'est aussi le partenaire de résidence de création ou de projet de territoire.

Département de Maine et Loire

Au travers de la CADC (Convention d'Animation et de Développement Culturel), le Département accompagne les territoires dans leurs projets et actions culturels. Il est également signataire du CLEA et porte également un certain nombre d'actions concrètes dans les territoires : résidences d'artistes, itinéraires collégiens...

Enfin, il encourage la création des artistes locaux et favorise la diffusion de leurs spectacles au travers du dispositifs « Créations d'Anjou »

L'Education Nationale

La Direction Départementale de l'Education Nationale est un partenaire incontournable du CLEA.

Région des Pays de la Loire – partenaire potentiel

La Région dispose de plusieurs type d'aides dans les champs du patrimoine, du spectacle vivant, des arts visuels et de la lecture publique. Elle soutient exclusivement les projets structurants et professionnels.

3. Les partenaires culturels extra-territoriaux

Les Vallées du Haut-Anjou sont en grande proximité d'Angers. Les acteurs culturels régionaux peuvent être de solides partenaires de compétences et pour certains disposent d'enveloppes budgétaires pour rayonner au niveau départemental ou régional, parmi eux :

- Angers Nantes Opéra
- Orchestre National des Pays de la Loire
- Le Chabada
- Le Centre National de la Danse Contemporaine
- Le Fond Régional pour l'Art Contemporain
- ...

4. Conclusion

<i>Si le territoire voulait ...</i>	<i>il apparaît indispensable de</i>
<i>Pallier aux manques de moyens et d'acteurs culturels locaux</i>	Renforcer les partenariats existants avec les acteurs locaux ou extérieurs et envisager de nouvelles collaborations artistiques et culturelles
	Rechercher les soutiens financiers de la part des partenaires institutionnels et privés (fondations...)

Partie 6

La communication

La communication est le lien avec les habitants, avec les publics et contribue à la réussite des actions culturelles quelles qu'elles soient. Elle doit être le reflet du projet et contribue dans une certaine mesure à la sensibilisation des publics mais aussi à l'attractivité du territoire.

1. Constat

L'état des lieux montre des failles dans les circuits de communication et les organisateurs comme les élus témoignent de difficultés à faire connaître leurs actions.

Si les outils existent, il manque, à l'échelon communal comme à l'échelon intercommunal, de personnels formés et missionnés pour la planification et l'animation des réseaux.

L'investissement dans une stratégie efficace de communication est un passage obligé du projet culturel de territoire, cela permettra d'apporter une plus grande accessibilité de l'offre mais aussi de rendre visible la dynamique culturelle et avec elle la dynamique territoriale.

2. Préconisations

La communication culturelle doit témoigner d'une **politique de territoire** et utiliser les codes institutionnels. C'est aussi une **communication événementielle** qui nécessite une approche particulière.

<i>Si le territoire voulait ...</i>	<i>il apparaît indispensable de</i>
Adapter sa communication aux besoins des actions culturelles	MISER SUR UNE PRESENCE WEB CLAIRE ET UN PARCOURS « SPECTATEUR » FACILITE : un évènement/une date/un lieu= un article = un lien de réservation
	DEPLOYER UNE STRATEGIE SUR LES RESEAUX SOCIAUX EN FONCTION DE LA CIBLE -> ex : si les jeunes sont visés, il faut éviter facebook et préférer instagram (valable pour 2021). -> vrai travail de social media manager (inexistant à l'heure actuelle),
	RENFORCER LA CONNAISSANCE DES PUBLICS , une analyse et une fidélisation au fur à mesure des saisons
	FEDERER UN RESEAU DE COMMUNICANTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX qui donnent la place dans leurs outils respectifs à l'actualité culturelle
Associer image et dynamisme culturel	CONCEVOIR DES OUTILS IDENTIFIABLES AVEC DES VISUELS FORTS au travers d'outils traditionnels : plaquettes, affiches, flyers,
	ENTREtenir DES RELATIONS ETROITES AVEC LA PRESSE et les réseaux culturels

Partie 7

La culture dans le projet de territoire

Le projet de territoire élaboré depuis 2017 a fait une place à la culture, sans affirmer une ambition claire. Il en est néanmoins question dans 9 projets sur 88 au total. La particularité de la culture est sa transversalité puisqu'elle apparaît dans les 3 orientations stratégiques des Vallées du Haut-Anjou. Le Projet Culturel de Territoire a notamment pour objectif de définir les ambitions culturelles et de les inscrire dans le projet de territoire des Vallées du Haut-Anjou.

1. La culture et le lien social

Comme l'indique le projet de territoire, il s'agit de « porter une dynamique générale inclusive, notamment au profit des populations les plus fragiles ou les plus éloignées des centralités ». Pour ce faire, le développement d'un réseau de lieux ressources a été identifié.

Cela rejoint les constats de manque d'équipements culturels et de lieux nouveaux « à portée de publics » posés ci-avant. Cela va également dans le sens des visions des élus, présentées ci-après, qui témoignent de la nécessité d'une offre géographiquement équilibrée.

- **Axe 1 Habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants**

- Axe 1.3 – un tissu social fait de mixités, de cohésion et d'ouverture**

- Axe 1.3.1 – Assurer la présence d'un accompagnement adapté à la diversité des besoins sociaux, notamment des personnes les plus fragiles

- Projet n°13 – développer un réseau de lieux ressources favorisant le croisement des pratiques culturelles, créatives et autres**

2. La Culture vecteur d'identité, d'image et d'attractivité

La culture et son héritage patrimonial est par nature vecteur d'une identité territoriale. Elle devient vecteur d'image et d'attractivité lorsqu'un projet culturel ambitieux est porté, valorisé et soutenu par une politique de communication solidement défendue. Elle devient alors un enjeu touristique.

Cette deuxième orientation stratégique fait référence au seul patrimoine. Si le projet culturel de territoire visait cette ambition de rayonnement, il serait utile d'élargir cet axe en incluant l'événementiel culturel.

- **Axe 2 Faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines**

- Axe 2.4 – Accueillir les visiteurs et rassembler les habitants autour des patrimoines et des richesses du territoire**

- Axe 2.4.3 – Promouvoir l'attractivité économique et résidentielle du territoire en révélant la qualité de ses patrimoines

- Projet n°52 – élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication commune et fédératrice à l'échelle du territoire en vue de sa promotion**

- Projet n° 53 – mettre en œuvre une politique d'inventaire, de sauvegarde et de valorisation du patrimoine historique et culturel**

3. La Culture, un service en zone rurale

C'est en tant que service à la population, que la collectivité a fait le choix de positionner la culture. Ainsi, la collectivité répond en partie à la notion de « droits culturels » et apporte à ses habitants les services attendus au même titre qu'une offre sportive, éducative ...

On note 3 directions complémentaires, « chapeautées » dans un projet global et cohérent :

- Une offre culturelle adaptée et accessible, comprenant un volet éducatif ;
- Un service lecture publique accessible et conforté dans ses moyens et ses équipements ;
- Un accompagnement des dynamiques locales associatives ou communales.

Axe 3 Encourager et tirer parti du rayonnement sur tout le territoire, des dynamiques urbaines attractives à l'échelle du bassin angevin

Axe 3.3 – Promouvoir une offre de services à la population pour tous en phase, notamment, avec les attentes d'habitants ...

Axe 3.3.2 – Développer une offre culturelle et sportive de qualité et accessible au plus grand nombre, en partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnel

Projet n°73 : élaborer un projet de développement culturel à l'échelle du territoire

Projet n°74 : proposer une offre culturelle adaptée au territoire en matière de spectacle vivant, musique et arts visuels

Projet n°75 : faciliter l'accès aux pratiques culturelles et artistiques en milieu scolaire

Projet n°76 : soutenir les dynamiques et associations culturelles locales

Projet n°77 : mettre en œuvre une politique de lecture publique solidaire des populations de manière cohérente et complémentaire sur le territoire garantissant notamment l'équité d'accès aux services

Projet n°78 : poursuivre la structuration et conforter le réseau des bibliothèques de proximité sur le territoire

4. Conclusion

Les différentes orientations du Projet de Territoire sont suffisamment larges pour pouvoir accueillir toutes les propositions concrètes du Projet Culturel. Celles-ci sont listées dans le Schéma Global du PCT (Pistes vers un projet culturel de territoire⁴⁶) et seront un point de départ à partager. Dans un second temps les priorités et le chiffrage viendront compléter ces éléments.

Partie 8

Les retours des élus : « la culture et vous »

Les élus des Vallées du Haut-Anjou ont été sollicités entre septembre et décembre, à travers une enquête accessible sur internet. La partie ci-après présente les retours issus de ce questionnaire.

Le portrait des « sondés »

- 87 retours de questionnaires (pour environ 260 élus concernés)
- 1 commune non représentée
- 51 % de femmes
- Une majorité de 40-60 ans (54,7%)
- Pour 10 % la culture est accessoire
- Pour 75 % elle est essentielle
- 26,4 % ont une pratique artistique
- Tous ont une pratique culturelle : lecture, musique, cinéma, théâtre

L'approche communale

Pour mieux comprendre les problématiques communales, les élus ont été questionnés sur ce qu'est la culture dans leur commune.

La vision communale

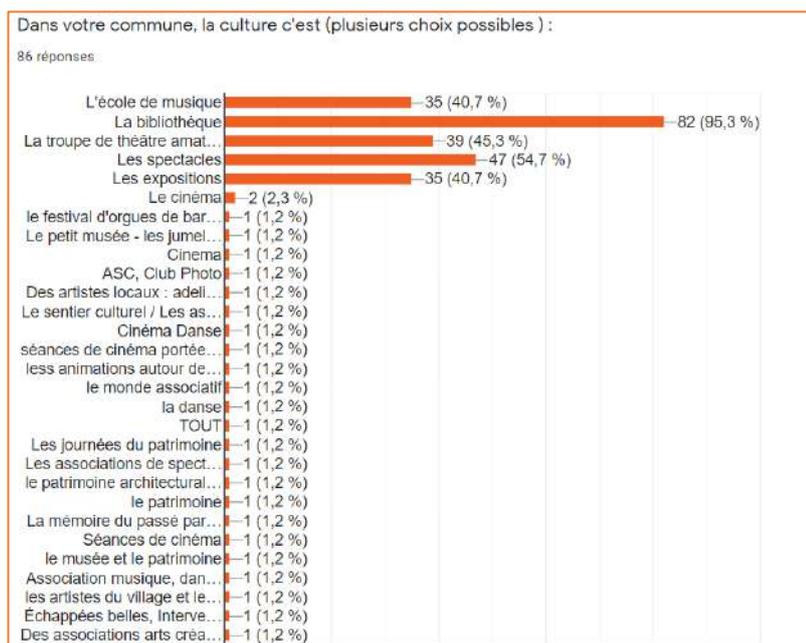
Sans surprise, c'est la bibliothèque qui symbolise le mieux la culture à cet échelon, suivie de près par les expositions, les spectacles, le théâtre amateur et l'école de musique. Bien-entendu, les initiatives locales ont aussi leur place dans cette vision communale, tout comme le patrimoine.

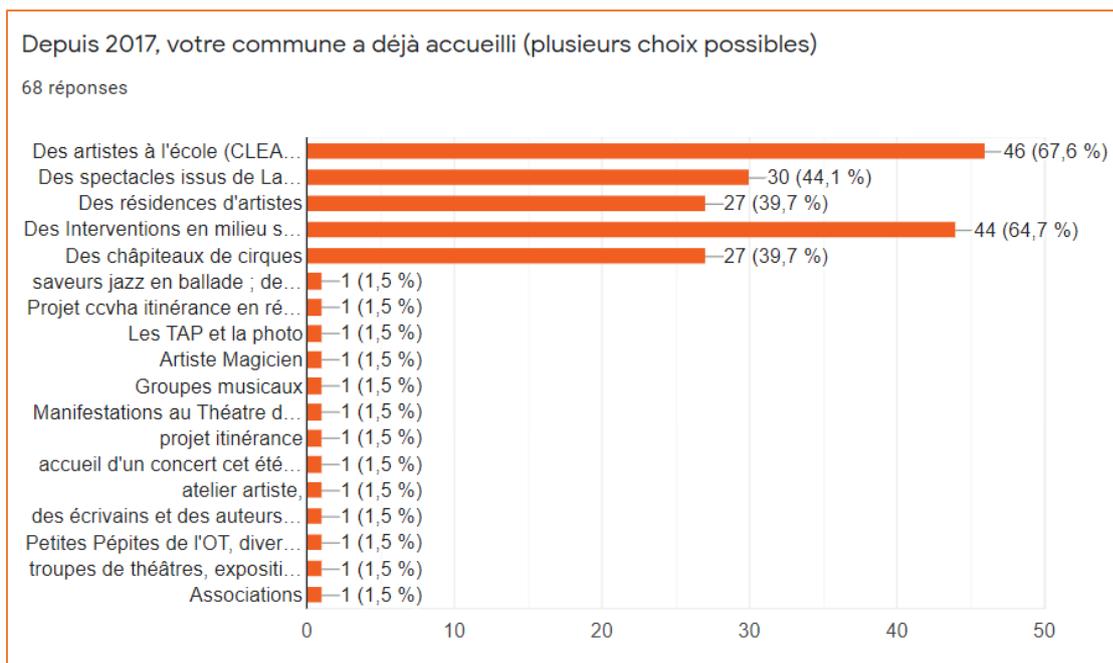
A noter : il est particulièrement étonnant d'obtenir 40,7 % de mention pour les expositions, alors qu'il n'y en a pas ou peu sur l'ensemble du territoire.

Les communes, trop petites pour pouvoir seules définir un projet culturel et mettre en place une offre de service culturel, ont l'opportunité d'accueillir des actions mises en place par d'autres acteurs (associations, collectivités...).

Aussi, depuis 2017 ce sont avant tout les propositions en temps scolaires (IMS de l'École de musique, résidence d'artiste du CLEA ...) qui ont concerné le plus grand nombre de communes. Suivent de près les

spectacles proposés par l'Echappée Belle ou La Marmite (PETR). De manière moins uniforme, les communes disent accueillir occasionnellement d'autres actions. On note à la marge les actions culturelles du réseau lecture publique, le saveurs Jazz Festival et les petites pépites de l'Office de tourisme alors que les chapiteaux de cirque concernent 30% des réponses.





Ces réponses orientées par des questions à choix multiples témoignent d'une appréhension assez floue de la question culturelle. Ce flou est bien-sûr lié à la palette très large qu'embrace le champs culturel.

Les freins et les manques

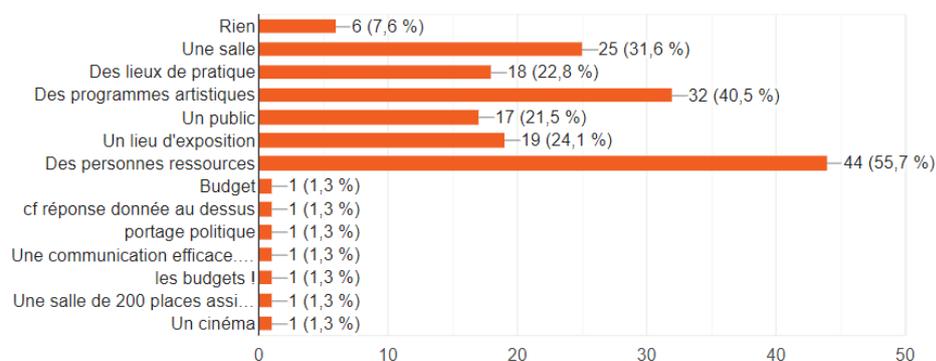
Les élus se sont également exprimés librement sur les freins et les projets de leur commune. Il est intéressant de retrouver 5 freins récurrents :

- Le peu de personnes ressources
- Le manque d'élus moteurs et des bénévoles motivés
- L'absence de moyens
- L'absence de salles
- Le manque de publics

Les projets d'avenir peuvent se résumer à quelques actions concrètes (marché d'artistes, festival (clown, musique actuelle...), animation du patrimoine, cinéma ...) car le projet culturel communal est peu défini en général.

Que manque-t'il sur votre commune pour mener des actions culturelles ?

79 réponses

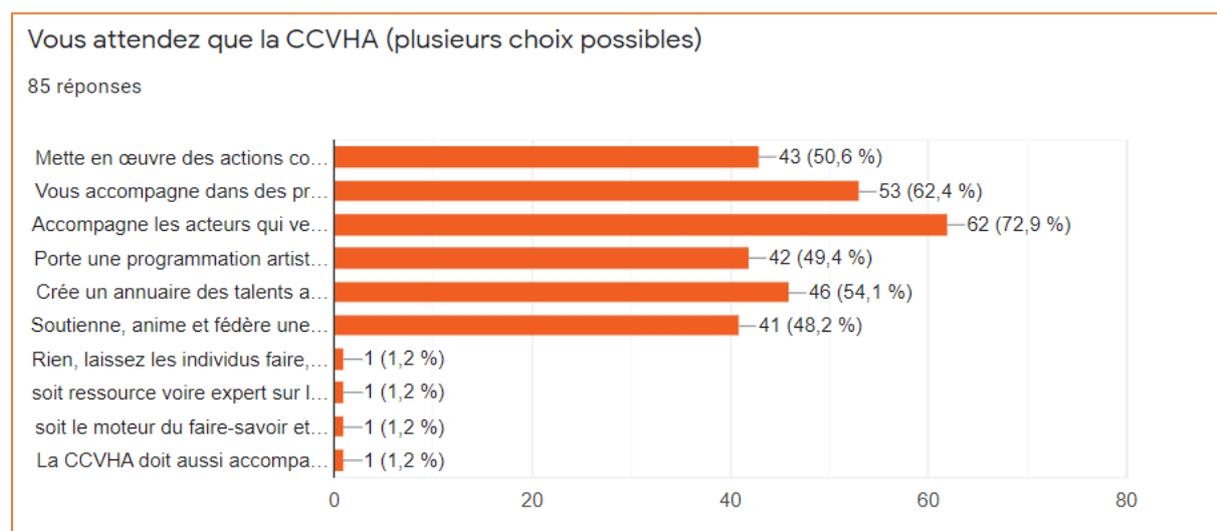
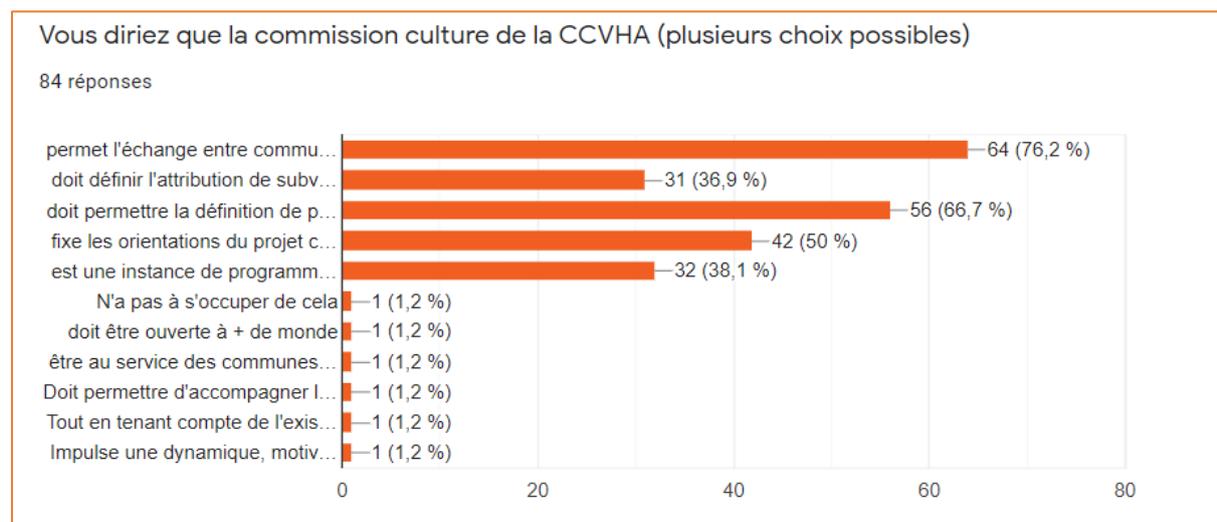


L'approche intercommunale

85 élus, soit près de la totalité des répondants, se sont exprimés sur les attentes vis-à-vis de l'intercommunalité.

On perçoit une volonté de faire de la CCVHA :

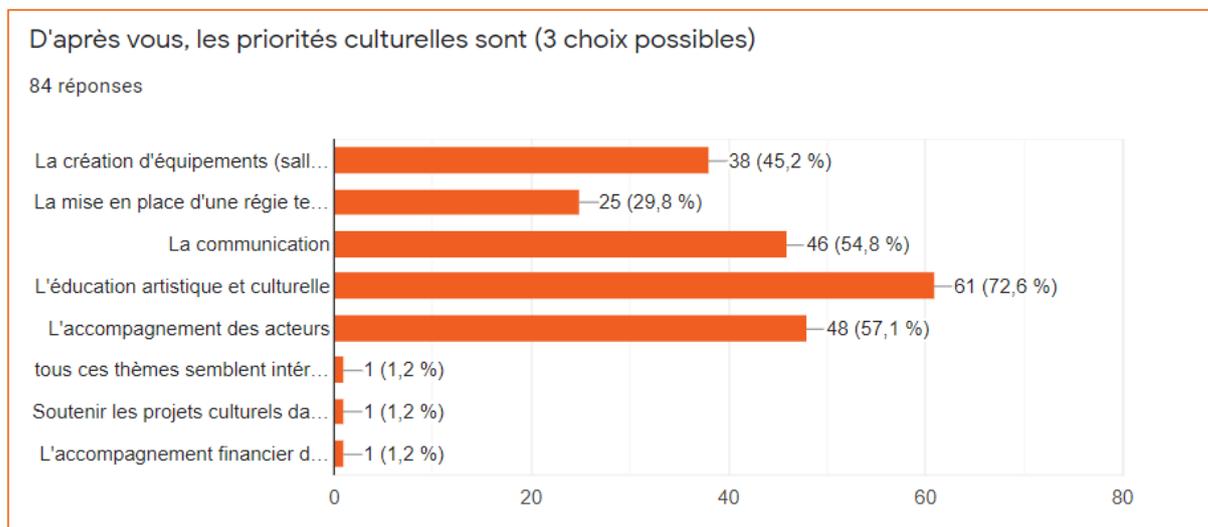
- Un lieu d'échange, de définition et d'orientation (plus de 50 %),
- Une instance de programmation, de coordination et de communication (plus de 40 %),
- Une cellule d'accompagnement des communes et des acteurs locaux (plus de 60%).



Pour conclure, les sondés attendent de la CCVHA qu'elle pilote le PCT dans une co-construction et une co-animation avec les communes et les acteurs culturels locaux.

L'approche territoriale

Sans déterminer de portage spécifique, les sondés ont exprimé leurs priorités. Selon 5 choix orientés (voir ci-dessous) l'éducation reste un axe primordial du futur projet culturel, viennent ensuite l'accompagnement des acteurs et la communication et ensuite la partie équipement (création de salle et de régie technique itinérante).



Dans des questions plus ouvertes, les priorités exprimées sont les suivantes :

- L'adresse à la jeunesse (au-delà de l'éducation artistique),
- La création d'un maillage d'événements-festivals,
- Le travail en réseau communal pour permettre à chaque commune d'accueillir des actions.

Conclusion

L'état des lieux culturels montre deux axes historiques avec **l'enseignement musical**, bien doté en équipement et en fonctionnement, et la lecture publique. Le réseau **lecture publique** actuel est un bel outil, qui maille l'ensemble du territoire et constitue à priori une offre culturelle équilibrée. Il devra cependant être consolidé pour répondre au déficit d'équipement constaté et disposer de propositions plus ouvertes et plus en phase avec les demandes des habitants.

Un troisième axe, faisant le lien avec les deux premiers, est plus timide et concerne **l'action culturelle** au sens large, comprenant la diffusion d'œuvres et le développement des publics. Ce troisième volet permet d'associer tous les acteurs et toutes les disciplines. Il se heurte aujourd'hui à des manques, qu'il faudrait pouvoir combler pour proposer aux habitants une offre en matière de spectacle vivant, art visuel, pratique numérique etc...

Ces manques, communs à la lecture publique et à l'action culturelle sont de 3 ordres : les **ressources humaines**, les **équipements** et la **communication**.

Le projet culturel de territoire devra, par ailleurs, définir ce qui relève de l'intercommunalité, ce qui relève du niveau communal et enfin ce qui fait sens du point de vue territorial. Il s'agira donc de définir la valeur et la philosophie de projet et de les partager avec tous les acteurs concernés. Enfin, les priorités, les budgets et les échéances devront être fixés sur le moyen terme. Pour ce faire, plusieurs scénarii seront proposés à l'issue de la fabrique territoriale (octobre 2022).

Pistes vers un projet culturel de territoire

Ce schéma intègre les éléments issus de l'Etat des lieux, de l'enquête « La culture et vous » et le projet de territoire.

